Bureau d'information et de communication

Rue de la Barre 2
1014 Lausanne

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La bonne santé financière des communes est stabilisée pour 2009

La situation générale des finances communales en 2009 continue à être jugée «bonne» par l'autorité de surveillance. Le résultat d'exploitation consolidé, après amortissement du patrimoine financier, reste fortement excédentaire. Degré d'autofinancement élevé, recettes courantes en hausse, diminution de la dette publique nette, forte hausse des dépenses d'investissement, sont autant d'indicateurs financiers qui témoignent de l'excellente santé financière des communes vaudoises.

En 2009, année marquée par un rattrapage fiscal comme pour 2008, la marge brute d'autofinancement des communes - de 531.8 millions - reste à un excellent niveau. Elle diminue cependant par rapport à l'année antérieure.

La part des revenus affectée au financement des investissements nouveaux présente un ratio élevé, le degré d'autofinancement étant de 124% (sans la Ville de Lausanne), permettant pour la sixième année consécutive une diminution de la dette publique nette des communes vaudoises.

Au chapitre des investissements, l'année 2009 se caractérise par une forte augmentation des dépenses d'investissements nets de 128% (12.95% sans la Ville de Lausanne). Comme pour l'année 2008, les investissements sont totalement autofinancés. Ainsi, les communes présentent un excédent de financement de 92.7 millions (sans la Ville de Lausanne).

L'endettement brut (soit la totalité des engagements financiers des communes) par habitant atteint 7'951 francs, soit une diminution de 1.88% par rapport à 2008. L'endettement net (endettement brut diminué des actifs financiers dont disposent les communes) est de 2,055 milliards (2,066 milliards en 2008). Le tassement de l'endettement net témoigne d'une hausse des liquidités financières des communes. Comme depuis 2004, celles-ci ont continué à profiter de taux d'intérêt historiquement bas en réduisant leurs coûts moyens sur la dette brute à 2,81% (contre 2.89% en 2008). Ainsi les intérêts passifs par tête sont passés de 270 francs en 2004 à 223 francs en 2009 (236 en 2008).

Naturellement, ces chiffres valent pour les communes prises dans leur ensemble. Des disparités réelles existent entre elles : certaines ont ainsi dû augmenter leur niveau d'imposition.

Le Conseil d'Etat salue la bonne santé des finances communales. Il continuera à accorder la plus grande attention à l'évolution de la situation financière des communes.

Bureau d'information et de communication de l'Etat de Vaud

Lausanne, le 06 décembre 2010

DINT,Philippe Leuba, conseiller d'Etat, chef du Département de l'Intérieur, 021 316 41 51 - Fabrice Weber, directeur de l'autorité de surveillance des finances communales (ASFiCo), 021 316 45 48